

Le paritarisme

Quelques définitions

Une branche professionnelle est un regroupement d'entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective.

Notre Convention Collective est la Convention Collective Nationale des entreprises d'Architecture CCNA ayant un code IDCC n° 2332

Pour qu'une branche professionnelle et une Convention Collective existent il faut que le paritarisme vive.

Le paritarisme est un système dans lequel employeurs et salariés se concertent au sein d'instances décisionnelles où les deux parties sont représentées en nombre égal.

L'UNSFA ET LE PARITARISME

∞ Donc pour que notre branche vive et que notre convention collective existe et soit adaptée à nos besoins nous, UNSFA, devons participer aux réunions paritaires.

∞ Côté patronal il existe 2 organisations l'Unsa qui représente 70% des entreprises syndiquées et le Syndarch (30%)

∞ Côté organisations salariales elles sont au nombre de 5 :

CFDT SYNATPAU, UNSA, CGT, FO, CGC.

CPPNI : Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

Dans cette commission importante se négocie les textes de la convention collective avec les autres membres de la CPNNI :

Organisations syndicales

- Organisation patronale (SyndArch)
- Organisations salariales (CFDT SYNATPAU, la FO, CGC, CFDT , UNSA)

Ce qu'il faut savoir :

- Elle est la seule habilitée à signer des avenants à la convention collective
- Elle se réunit une fois par mois et peut créer des sous-commissions afin d'approfondir des thèmes
- Elle est composée de 10 membres des organisations syndicales salariales et de 10 membres des organisations patronales

Gilles LEFEBURE (Vice-Président)

06 60 68 79 61

gilles.lefebure@atelier2a.fr

Christophe CHOMEL

06 76 41 38 21

Christophe.chomel@ac-architectes.fr

Jean-Jacques BEGUE

06 11 32 36 41

jjbegue@wanadoo.fr

Cyril VALLEE

06 32 05 78 78

rdv.mcaa@gmail.com

Nathalie BRIARD

01 45 44 83 03

06.27.92.15.28

juridique@unsfa.com

Patrick BIDOT

06 11 96 87 22

patrick.bidot@bidot.fr



Liste des représentants



CPPNI 2018

SOUS-
COMMISSIONS DES
CPPNI



SUIVI CNN

Titulaires : - JF Chenais (Syndarch)
- G Lefebure (UNSFA)
- S Calmard (Synatpau)
- B Quemada (UNSA)

Suppléants : -D Modaine (FO)
- F Groshens (Syndarch)

RAPPROCHEMENT DES BRANCHES

Titulaires :- JF Chenais (Syndarch)
- C Vallée (UNSFSA)
- A Jeannu (Synatpau)
- B Quemada (UNSA)

Suppléants: D Modaine (FO)
- F Groshens (Syndarch)



STATISTIQUES

Titulaire : F Groshens (Syndarch)
- N Briard (UNSFA)
- B Quemada (UNSA)
- A Jeannu (Synatpau)

Suppléants : - L Tabbagh (CGT)
- P Pétropavlovsky (Syndarch)

SANTE / PREVOYANCE

Titulaires :- T Le Berre (UNSFA)
- F Groshens (Syndarch)
- S Calmard (Synatpau)
- B Quemada (UNSA)

Suppléants :- C Chomel (UNSFA 69)
- A Jeannu (Synatpau)

Nouvelles sous-commissions

TELETRAVAIL

Titulaires :- JF Chenais (Syndarch)

- N Briard (UNSFA)
- A Jeannu (Synatpau)
- B Quemada (UNSA)

Suppléants :- D Modaine (FO)

- C Vallée (UNSFA)

CONTRATS DE TRAVAIL

Titulaires :- JF Chenais (Syndarch)

- G Lefebure (UNSFA)
- A Jeannu (Synatpau)
- B Quemada (UNSA)

Suppléants :- L Tabbagh (CGT)

- N Briard (UNSFA)

CPNEFP : Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

La CPNEFP est une commission qui travaille sur les descriptifs de postes, labélise les formations, est en lien avec les écoles d'architecture, le projet emploi-compétence...

- Elle se réunit une fois par mois et peut créer des sous-commissions afin d'approfondir des thèmes.

Elle est composée de 10 membres des organisations syndicales salariales et de 10 membres des organisations patronales.

Liste des représentants

Odette BAUMGARTNER
06 80 02 27 49
o.baumgartner@laposte.net

François PICHET
06 85 21 43 57
frapichet@hotmail.fr

Edmond CEZARD
06 80 02 41 31
e.cezard@latelier-architectes.fr

Michel JARLETON
04 72 07 61 01
michel.jarleton@wanadoo.fr

Nathalie BRIARD
01 45 44 83 03
06.27.92.15.28
juridique@unsfa.com

Pierre CHOMETTE
06 69 08 23 12
p.chomette.archi@wanadoo

CPNEFP 2018

LES SOUS COMMISSIONS :

les sous-commissions sont demandées par les commissions paritaires
afin :

- d'approfondir les sujets
- de travailler sur des thèmes
- d'alléger le travail des commissions



Deux représentants des
employeurs



Deux représentants des
salariés

Sous commission Licences Professionnelles, Emploi et Compétences

Titulaires : - JF Chenais (Syndarch)
- O Baumgartner (UNSFA)
- A Jeannu (Synatpau)
- S Calmard (Synatpau)

Suppléants : - E Cézard (UNSFA)
- B Beck (FO)

Sous-commission Accord formation

Titulaires : - F Groshens (Syndarch)
- L Carli (UNSFA)
- A Jeannu (Synatpau)
- L Tabbagh (CGT)

Suppléants : - P Chomette (UNSFA)
- B Beck (FO)

Comité Technique de Labellisation

- Titulaires : - JF Chenais (Syndarch) - E Cézard (UNSFA)
- A Jeannu (Synatpau) - N Hamici
- Suppléants : - F Groshens (Syndarch) - V Grandjean (FO)
- Intervenants Extérieurs : I Phalippon-Robert (Ministère), JPh Donzé (CNOA), B Ducroix

Commission de réflexion sur la HMONP

Elle est composée de :

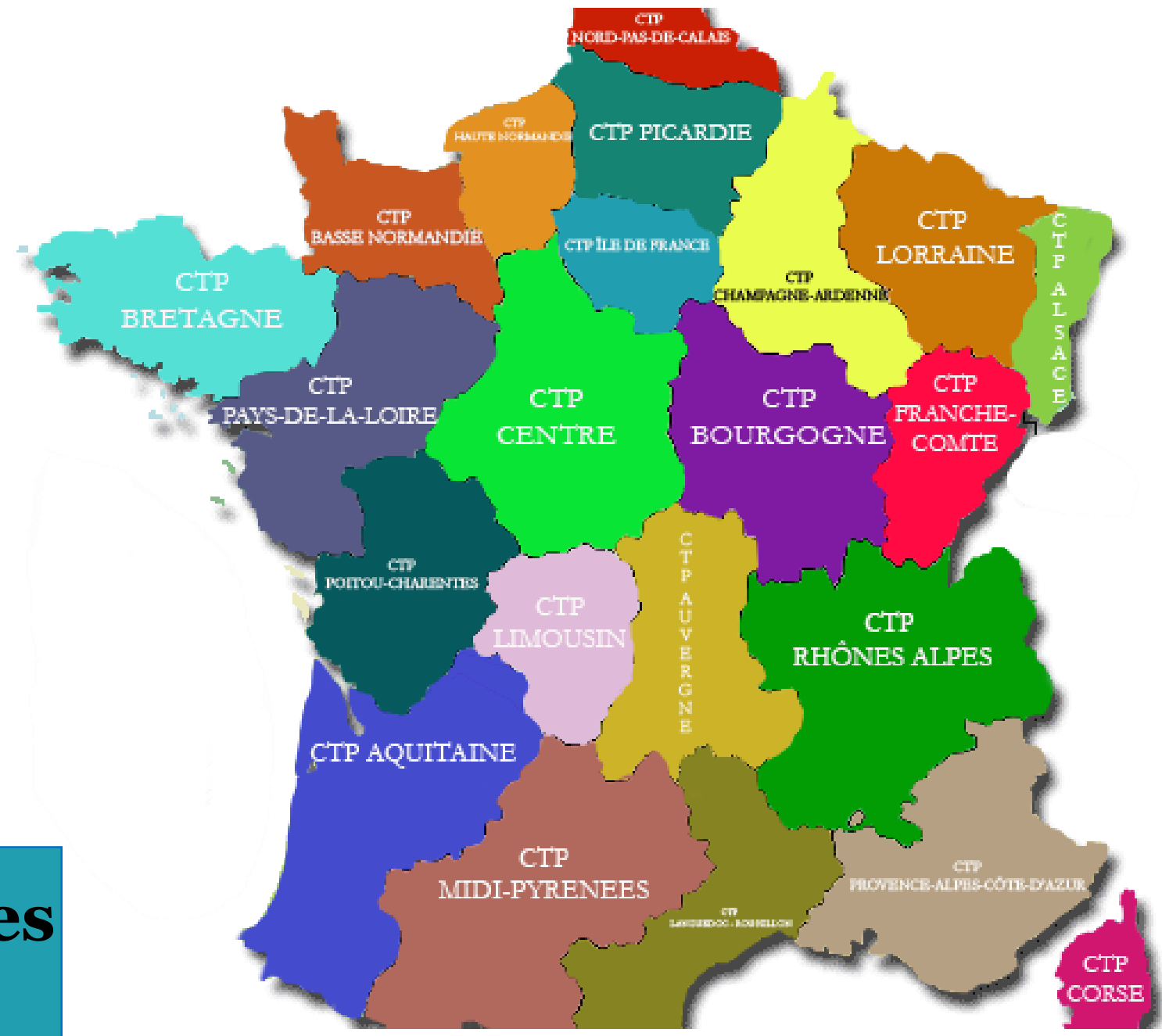
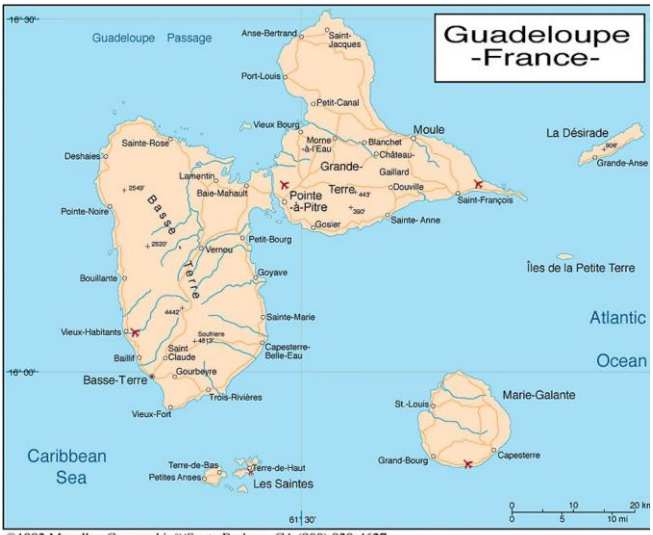
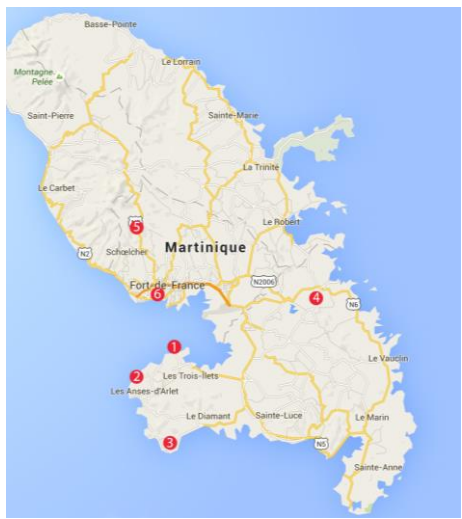
- 2 représentants du collège employeur (Jean-François Chenais et Pierre Chomette)
- 2 représentants du collège salarié (Bernard Beck et Stéphane Calmard)
- La chef du bureau des enseignements en architecture du ministère de la Culture : Isabelle Phalippon Robert
- 1 architecte enseignant à Paris Malaquais : Michel Possompes
- 2 architectes expérimentés ayant pratiqué l'HMONP et travaillé sur le « carnet métier architecte » Laurence Guibert et Laurence Croslard
- 2 jeunes architectes venant de passer leur HMONP Iris Chervet et Adèle Josselin
- 1 étudiant représentant les étudiants en HMONP Maxime Durif

CTP : Commissions Territoriales Paritaires

il y a 26 CTP , composées 10 membres des organisations syndicales salariales et de 10 membres des organisations syndicales patronales:

lors de ces réunions se négocient les valeurs de points et une étude est faite sur les formations dans le territoire concerné.

Chaque CTP se réunit 2 à 3 fois par an



Carte de France avec les CTP

APGP : Association Paritaire de Gestion du Paritarisme

L'APGP gère les fonds du paritarisme (0.11% de cotisations patronales) assure le secrétariat des commissions (CPNNI, CPNEFP, CTP...)

Elle est gérée paritairement par un président et un vice-président (actuellement le président est Sébastien GIRAULT (SYNATPAU) et le vice-président MISKA ANQUETIL (Unsfa)
L'APGP est employeur de 2 salariés (Delphine Mendy , Laetitia Meziane)